

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-6-1

N° applicatif 4321

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service affaires européennes

Service consulté

CONTRAT TRIENNAL 2021 - 2023 STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est fortement engagée dans la défense de l'ambition que porte Strasbourg en tant que capitale européenne, à la fois siège des institutions européennes, cœur historique et politique de l'Europe et ville internationale des Droits de l'Homme, et plus globalement engagée dans le rayonnement de l'Alsace en Europe et la promotion des valeurs européennes et humanistes en Alsace.

Dans le cadre du 14^{ème} Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2021-2023, signé le 9 mai 2021 en présence du Président de la République, de la Présidente de la Commission européenne et du Président du Parlement européen, les signataires (Préfecture, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole et Ville de Strasbourg) ont souhaité mettre en place une nouvelle gouvernance permettant un meilleur suivi du Contrat.

Ainsi, trois fonds de soutien fonctionnant sur un système d'appels à projets ont été créés dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la culture et de la démocratie afin de susciter de nouvelles initiatives de nature à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg. Un autre dispositif concernant l'Agora Strasbourg Capitale européenne a été mis en place, ainsi qu'un soutien à un ensemble de projets structurants visant notamment à améliorer l'accessibilité multimodale de Strasbourg et à renforcer l'attractivité européenne et internationale de la capitale alsacienne.

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité que les projets retenus soutiennent non seulement la dimension européenne de Strasbourg mais qu'ils

puissent également participer au rayonnement global de l'Alsace et son inscription dans le bassin rhénan.

Ce rapport propose d'attribuer des subventions de fonctionnement aux projets retenus dans le cadre du système d'appels à projets d'une part, et aux autres actions structurantes inscrites au Contrat triennal d'autre part, pour un montant total de 753 224 €.

Le solde des différents fonds après vote de cette première série d'aides sera le suivant :

- Fonds Culture = 756 101 €
- Fonds Démocratie = 4 329 525 €
- Fonds Recherche et Innovation = 1 000 000 €
- Dispositif Agora = 275 046 €.

Le Contrat triennal est un engagement renouvelé depuis plus de quarante ans entre l'Etat et la Ville et Eurométropole de Strasbourg, la Collectivité européenne d'Alsace (ci-après, CeA) et la Région Grand Est, pour assurer le financement d'opérations destinées à conforter et amplifier les fonctions de capitale européenne assumées par Strasbourg, notamment du fait de sa qualité de ville siège d'institutions européennes, au premier rang desquelles le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Tenant compte du fait que le Contrat triennal, pour la période 2021-2023, s'inscrit dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au 1er semestre 2022, l'Etat et les collectivités partenaires ont souhaité le resserrer autour de projets fortement structurants, de nature à lui redonner un caractère résolument stratégique.

Il a ainsi été convenu de concentrer les efforts autour de deux axes majeurs :

- la poursuite de l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg et le renforcement de son attractivité européenne et internationale afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens (priorité 1 du Contrat triennal) ;
- le soutien à des projets culturels, de recherche et innovation ou relatifs à la promotion des Droits de l'Homme, susceptibles de concourir au rayonnement européen de Strasbourg et à l'appropriation par les habitants de sa dimension européenne (priorité 2 du Contrat triennal).

Ainsi, trois fonds de soutien fonctionnant sur un système d'appels à projets ont été créés dans les domaines de la recherche et de l'innovation, de la culture et de la démocratie afin de susciter de nouvelles initiatives de nature à renforcer le rayonnement européen de Strasbourg. Un autre dispositif concernant l'Agora Strasbourg Capitale européenne a été mis en place, ainsi qu'un soutien à un ensemble de projets structurants visant notamment à améliorer l'accessibilité multimodale de Strasbourg et à renforcer l'attractivité européenne et internationale de la capitale alsacienne.

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité que les projets retenus soutiennent non seulement la dimension européenne de Strasbourg mais qu'ils puissent également participer au rayonnement global de l'Alsace et son inscription dans le bassin rhénan.

Dans le cadre de la deuxième priorité de ce 14^{ème} Contrat triennal « Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne », ce rapport propose d'attribuer des subventions aux projets retenus dans le cadre du système d'appels à projets susmentionné d'une part, et de contribuer au financement des autres actions structurantes inscrites au Contrat triennal d'autre part.

Les projets soumis au vote sont présentés en suivant l'ordre des articles du Contrat triennal.

Article 2.3 : Fonds culture

Ce fonds a vocation à encourager et valoriser la dimension européenne des projets portés par des structures de création, des structures patrimoniales ainsi que par des artistes.

9 projets déposés au Fonds culture ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) qui s'est tenu le 5 juillet 2022 :

- **Projet « Festival Jazzdor Strasbourg-Berlin-Dresde » porté par l'association Jazzdor.** Suite au succès de l'extension du Festival Jazzdor à Berlin en 2006, qui a trouvé sa place dans le paysage culturel berlinois, le porteur propose une extension du festival à Dresde. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 6 250 € sur un montant total de 25 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Festival Arsmondo Slave 2023 » porté par l'Opéra national du Rhin.** Il s'agit de créer un festival interdisciplinaire centré sur la culture slave, en partenariat avec d'autres acteurs locaux tels que la Librairie Kléber, l'HEAR ou encore la BNU. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 28 167 € sur un montant total de 99 500 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Augenblick européen » porté par l'association Le Réseau Est Cinéma Image et Transmission (Le RECIT).** Il s'agit de créer deux projets qui visent à développer le festival de cinéma Augenblick : le projet « Jeunesse européenne » vise à créer un réseau de jeunes professionnels en production audiovisuel ; le projet « Multidiffusion interactive d'œuvres européennes et concours vidéo » vise à promouvoir les œuvres présentées dans le cadre du festival en dehors du territoire alsacien. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 15 000 € sur un montant total de 60 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Cinéma d'Europe sans frontière » porté par l'association Rencontres cinématographiques d'Alsace.** A l'initiative de l'Odysée, 4 cinémas strasbourgeois se sont lancés dans la première édition de ce nouveau festival du cinéma européen de Strasbourg. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 6 250 € sur un montant total de 25 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire (cf. dispositions du Règlement budgétaire et financier).
- **Projet « Where to Land - Embedding European performing arts in the new Climate Regime » porté par le Maillon.** Il s'agit d'une initiative de plusieurs acteurs européens qui porte sur la contribution que le secteur du spectacle vivant peut apporter à la lutte contre le changement climatique. Elle vise à définir un modèle durable et vertueux quant à l'impact climatique des activités du spectacle vivant en Europe. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 37 125 € sur un montant total de 148 500 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « VITAL. Réseau de coopération européenne » porté par l'association Apollonia, échanges artistiques européens** qui vise à créer 4

œuvres innovantes respectueuses de l'environnement par les artistes et les citoyens de Strasbourg. Strasbourg se verra proposer quatre œuvres d'art intégrant le végétal vivant et des technologies innovantes conçues pour l'espace public, avec la participation active des citoyens. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 50 000 € sur un montant total de 200 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**

- **Projet « IDENTITÉS. Aspects de la photographie contemporaine ukrainienne » porté par l'association Apollonia, échanges artistiques européens** et concernant le montage d'une exposition sur la production photographique contemporaine ukrainienne qui s'est tenue à l'espace Apollonia du 9 juin au 10 juillet 2022 et qui vise à la mise en place de résidences d'artistes ukrainiens de 2 à 3 mois. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 7 440 € sur un montant total de 29 760 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Expositions SurreAlice au Musée d'art moderne et contemporain et Illustr'Alice au musée Tomi Ungerer » porté par la Ville de Strasbourg** qui se concentre sur le montage de deux expositions organisées par le Musée d'Art moderne et contemporain et le Musée Tomi Ungerer – Centre de l'Illustration de Strasbourg qui se tiendront du 6 octobre 2022 au 15 janvier 2023. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 61 667 € sur un montant total de 199 999 € financés par les signataires du Contrat triennal.
- **Projet « Penser et mettre en œuvre un projet d'opéra citoyen et européen du XXIème siècle à Strasbourg et sur son territoire » porté par la Ville de Strasbourg** qui se concentre sur l'avenir de l'Opéra national du Rhin et la dimension d'opéra citoyen et européen que la Ville souhaite mettre en œuvre. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 32 000 € sur un montant total de 216 000 € financés par les signataires du Contrat triennal.

Le versement de ces subventions interviendra en une seule fois. Les montants des subventions versées seront proratisés aux montants des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs des subventions.

Article 2.4 : Fonds démocratie

Ce fonds a pour vocation de soutenir et de développer des projets dans le domaine de la démocratie et de la promotion des Droits de l'Homme contribuant au rayonnement de Strasbourg et de son rôle de capitale de l'Europe, de la démocratie et des Droits de l'Homme.

6 projets déposés au Fonds démocratie ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage (COPIL) qui s'est tenu le 5 juillet 2022 :

- **Projet « Chaires d'excellences René Cassin » porté par la Fondation René Cassin - Institut international des Droits de l'Homme** et visant à mettre en place 5 chaires offertes à des étudiants ou/et jeunes professionnels originaires des cinq continents afin de développer et de promouvoir des projets et des initiatives contribuant à la défense des droits et des libertés. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 72 182 € sur un montant total de 140 870 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**

- **Projet « Youth Here! Democracy Now - Semaine d'action de la Jeunesse du Conseil de l'Europe » porté par le Conseil de l'Europe** et visant à mettre en place une semaine d'action de la jeunesse dans le cadre de la campagne « Democracy here, democracy now » réunissant jusqu'à 500 jeunes issus des Etats membre du Conseil et de la société civile alsacienne. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 29 163 € sur un montant total de 49 987 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Formation des praticiens aux investigations financières criminelles et échange de bonnes pratiques entre les auditeurs » porté par le Collège Européen des Investigations Financières et Analyse financière Criminelle de l'UNISTRA** et visant à organiser un colloque à Strasbourg accueillant des acteurs de premier plan des services répressifs, de la justice et du monde académique du continent européen. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 73 559 € sur un montant total de 126 087 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Nuit de l'Europe » porté par Sciences Po Strasbourg (composante de l'UNISTRA)** et visant à mettre en place la première édition d'une manifestation multidisciplinaire (tables-rondes, projections, poésie, expositions, etc.) autour de l'Europe. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 15 000 € sur un montant total de 25 000 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Fonctionnement du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) », porté par le CIIE** et visant notamment à informer le grand public sur les institutions européennes et leurs actions et à rappeler le rôle historique de Strasbourg et de l'Alsace comme terre d'accueil des institutions. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 94 467 € sur un montant total de 357 266 € financés par les signataires du Contrat triennal. **La convention proposée est annexée au présent rapport.**
- **Projet « Les 70 ans du Parlement européen - 700 jeunes enchantent l'Europe à Strasbourg » porté par la Collectivité européenne d'Alsace** et visant à réunir au sein de l'hémicycle européen 700 collégiens issus des 27 pays de l'UE pour interpréter l'hymne européen. Porteur de projet, la Collectivité européenne d'Alsace mobilisera 291 637 € directement sur ses fonds internes, sur un montant total de 499 898 € financés par les signataires du Contrat triennal. Agissant en qualité de porteur de projet, la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas besoin de conventionner.

Le versement des subventions à destination de la Fondation René Cassin - Institut international des Droits de l'Homme et du Collège Européen des Investigations Financières et Analyse financière Criminelle de l'UNISTRA interviendra en deux fois : un acompte correspondant au 75% du montant financé sera versé à l'issue du vote de la délibération ; un solde correspondant au 25% du montant financé sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés. Les montants des subventions versées seront proratisés aux montants des dépenses réelles si celles-ci sont inférieures aux dépenses éligibles retenues pour les calculs des subventions.

Le versement des subventions à destination de Sciences Po Strasbourg, du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) et du Conseil de l'Europe interviendra en une seule fois, après signature des conventions annexées au présent rapport.

Article 2.5 : Conseil de l'Europe : Forum Mondial de la Démocratie

Initié par le Conseil de l'Europe et la Ville de Strasbourg en 2012, le Forum Mondial de la Démocratie est un événement d'envergure internationale, réunissant chaque automne à Strasbourg de nombreuses personnalités de haut niveau, décideurs politiques et acteurs de la société civile, pour des débats à large retentissement médiatique sur les principaux enjeux des régimes démocratiques en Europe et dans le monde, dans l'objectif d'encourager des innovations démocratiques provenant des acteurs de terrain.

Inscrit au Contrat triennal 2021-2023, c'est dans ce cadre que la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée à soutenir financièrement aux côtés de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Ville de Strasbourg, l'organisation annuelle du Forum. Pour l'édition 2022, intitulée « Démocratie : un nouvel espoir ? » et qui aura lieu du 7 au 9 novembre, la Collectivité européenne d'Alsace contribuera à l'organisation du Forum par le biais d'une **convention de financement du projet, annexée au présent rapport**, prévoyant l'octroi d'une subvention de 75 000 € au Conseil de l'Europe pour l'organisation générale de l'évènement.

Le versement de cette subvention interviendra en une seule fois, après signature de la convention annexée au présent rapport.

Article 2.7 : Soutien des fondations Alfred Kastler et René Cassin

Dans le cadre du Contrat triennal, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement sur 2 ans d'un montant total de 100 000 € à la fondation Alfred Kastler, composante de la Cité internationale universitaire de Paris, au titre des années 2022 et 2023. A travers ses activités, la fondation Alfred Kastler contribue au rayonnement international des universités alsaciennes. **La convention d'objectifs et la convention financière proposées sont annexées au présent rapport.**

Le versement de la subvention, effectué auprès de la Cité internationale universitaire de Paris pour la fondation Alfred Kastler, interviendra en deux fois : un acompte correspondant au 50% du montant financé sera versé à l'issue du vote, après signature de la convention annexée au présent rapport ; un solde correspondant au 50% du montant financé sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés.

Egalement, et toujours dans le cadre de l'article 2.7 du Contrat triennal, il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 25 000 € à la fondation René Cassin au titre de l'année 2022. Cette subvention sera fléchée sur le fonctionnement général de la Fondation, qui vise à mettre en œuvre la défense et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à travers l'enseignement et la recherche. **La convention financière proposée est annexée au présent rapport.**

Le versement de la subvention à la fondation René Cassin interviendra en une seule fois, après signature de la convention annexée au présent rapport.

Article 2.12 : Le dispositif Agora

Le dispositif « Agora Strasbourg capitale européenne » consiste en la mise en place par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg d'une instance de concertation destinée à associer la population à la dimension européenne de Strasbourg. Certaines des actions issues des travaux de l'Agora peuvent être financées dans le cadre du Contrat triennal.

3 projets déposés auprès du dispositif Agora ont reçu un avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace lors du Comité de pilotage qui s'est tenu le 5 juillet 2022 :

- **Projet « Expositions Vox Europa et Mon Europe à Strasbourg » porté par le Club de la Presse** et visant à célébrer le 70^{ème} anniversaire du Parlement européen. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 1 054 € sur un montant total de 5 270 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace au Club de la Presse est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire.
- **Projet « Activités autour de la Conférence sur l'avenir de l'Europe » porté par les Jeunes Européens** : quatre jours de débats, séminaires, ateliers, tables-rondes, hackathons, conférences, rencontres, formations, événements festifs ou ludiques qui ont nourri le programme du Sommet de Strasbourg. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 20 300 € sur un montant total de 101 500 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace aux Jeunes Européens est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire.
- **Projet « Festival du cinéma et des cultures européennes » porté par la MESA** dans le cadre de la Présidence Française du Conseil de l'Union Européenne. Subvention proposée par la Collectivité européenne d'Alsace de 3 600 € sur un montant total de 14 400 € financés par les signataires du Contrat triennal. Dans la mesure où le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à la MESA est inférieur à 23 000 € au cours de l'exercice en cours, la conclusion d'une convention de financement n'est pas nécessaire.

Le versement de la subvention à destination du Club de la Presse interviendra en deux fois : un acompte correspondant au 75% du montant financé sera versé à l'issue du vote de la délibération ; un solde correspondant au 25% du montant financé sera versé à la fin du projet, au vu de la production d'un décompte des montants acquittés établi par les porteurs des différents projets subventionnés.

Le versement des subventions à destination des Jeunes Européens et de la MESA interviendra en une seule fois, à l'issue du vote de la délibération.

Modification des cahiers des charges des Fonds Culture et Recherche et innovation

Le cahier des charges du Fonds culture prévoit, dans ses « priorités et objectifs », les activités de création, production et co-production parmi les activités pouvant être financées au titre dudit Fonds. Cependant, le cahier des charges susvisé ne mentionne pas les sociétés commerciales d'édition, production ou coproduction parmi les organismes éligibles or les activités d'édition, de production et co-production, sont portées de manière quasi exclusive par des organismes détenant le statut juridique d'entreprise.

À l'aune de ces éléments, afin de lever toute éventuelle incertitude sur l'éligibilité de ces organismes, et au profit de la sécurité juridique des décisions de financement au titre du fonds, il est proposé d'insérer le terme « d'entreprises d'édition, production ou co-production » dans la liste de porteurs de projets éligibles quand ceux-ci sont mentionnés.

En sus, et par souci de cohérence avec le texte des autres fonds de soutien du Contrat triennal qui incorporent une liste non exhaustive de dépenses éligibles, il est également proposé d'insérer le mot « notamment » dans la disposition « les dépenses éligibles sont les suivantes » figurant dans la sous-partie D. 2 du cahier des charges dudit fonds.

Le cahier de charges étant un document commun à tous les signataires du Contrat triennal, tout changement doit être approuvé par l'ensemble des membres. Aussi, il vous est

proposé de valider la modification du cahier de charges, bien que cette dernière n'est pas de nature à permettre à la Collectivité européenne d'Alsace de financer des sociétés commerciales conformément aux dispositions L 3231-1 et suivantes du Code Général des Collectivités Territoriales. **Le cahier des charges modifié est annexé au présent rapport (les modifications apparaissent en jaune).**

Concernant le cahier des charges du Fonds Recherche et innovation, il vous est proposé de modifier le paragraphe « A1. Informations générales relatives à la promotion de projets liés à la recherche et l'innovation dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023 » afin de rectifier l'erreur matérielle susvisée en remplaçant le paragraphe « Les projets sélectionnés dans ce cadre pourront bénéficier d'un co-financement (Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Ville de Strasbourg) sur les crédits du Fonds » par la disposition suivante : « Les projets sélectionnés dans ce cadre pourront bénéficier d'un co-financement (Etat, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole de Strasbourg) sur les crédits du Fonds ». **Le cahier des charges modifié est annexé au présent rapport (les modifications apparaissent en jaune).**

| FONDS MOBILISES | MONTANT |
|---|------------------|
| Fonds démocratie 2022 (P048O001T01) | 189 904,00 € * |
| CIIE (P048O002T01) | 94 467,00 € |
| Subvention à la Fondation René CASSIN (P048O012T01) | 25 000,00 € |
| Fondation Alfred KASTLER (P048O013T01) | 100 000,00 € |
| FONDS AGORA (P048O014T02) | 24 954,00 € |
| Forum Mondial de la Démocratie (P048O016T06) | 75 000,00 € |
| Fonds culture (P260O006T01) | 243 899,00 € |
| TOTAL | 753 224 € |

* à ce montant se rajoute le projet « Les 70 ans du Parlement européen - 700 jeunes enchantent l'Europe à Strasbourg » porté par la CeA pour lequel elle souhaite mobiliser 291 637 € directement sur ses fonds internes (le projet n'apparaît pas sur l'annexe financière puisque qu'une convention n'est pas nécessaire).

Il s'agit d'une 1^{ère} série d'aides dans le cadre des appels à projets. Seule une subvention de 94 467 € à destination du Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) a été valorisée au titre du Fonds Démocratie en 2021.

Le solde des différents fonds après vote de cette première série d'aides sera le suivant :

- Fonds Culture = 756 101 €
- Fonds Démocratie = 4 329 525 €
- Fonds Recherche et Innovation = 1 000 000 € (aucun projet retenu pour cette 1^{ère} série)
- Dispositif Agora = 275 046 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures bénéficiaires listées en annexe du présent rapport, pour un montant total maximum de 553 224 €, au

titre du fonds de soutien Culture, Démocratie et au projet Agora conformément aux articles 2.3, 2.4 et 2.12 du Contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2021-2023 ;

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 75 000 € au Conseil de l'Europe en vue de soutenir l'organisation du 10ème Forum Mondial de la Démocratie, conformément à l'article 2.5 du Contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2021-2023 ;
- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 100 000 € sur deux ans à la fondation Alfred Kastler, composante de la Cité internationale universitaire de Paris, et une subvention de fonctionnement d'un montant maximum 25 000 € à la fondation René Cassin, conformément à l'article 2.7 du Contrat triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2021-2023 ;
- d'approuver la modification des cahiers de charges des Fonds culture et Recherche et innovation, joints en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer les conventions financières annexées au présent rapport ainsi que tout document y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY